

## Rapport N° 9

### Arrêté d'imposition pour l'année 2017

---

Nyon, le 20 septembre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie le 20 septembre 2016 pour l'examen du préavis 9 - Arrêté d'imposition pour l'année 2017, en présence des membres suivants : Mesdames Chiara Montecchio, Chloé Besse et Géraldine Limborg, et Messieurs Pierre Girard, Jacques Pittet, André Francis Cattin, Hans Rasmus Nilsson, Bastien Clerc, Xavier Paredès, Jacky Colomb, David Vogel, Yves Felix, Frédéric Tschuy et Luciano De Garrini (président et rapporteur). Monsieur Yvan Rytz était excusé.

Monsieur Claude Uldry, Municipal des finances, accompagné de Madame Ying Cottier, Cheffe du Service des finances et de Monsieur Lionel Thorens, collaborateur au Service des finances, ont également pris part à cette séance. Nous les remercions d'avoir expliqué ce préavis et répondu aux questions des commissaires.

#### 2. Position de la COFIN et perspectives économiques

La COFIN recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 9 pour l'arrêté d'imposition 2017. Dans la continuité des années précédentes, elle tient à suivre de près l'évolution de la situation financière de la commune.

Le graphique présenté en page 4 du préavis, basé sur un groupe d'indicateurs proposés par la chaire de finances publiques de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), reflète bien la situation financière de la commune, en deux points :

- Le ménage courant de l'administration, autrement dit le budget de fonctionnement, semble être sous contrôle. Ce groupe d'indicateurs obtient de très bonnes notes (partie gauche du graphique) ;
- Les investissements représentent quant à eux des facteurs de risque, compte tenu de leur intensité et de leur financement en grande partie par la dette. Ce groupe d'indicateurs obtient des notes médiocres (partie droite du graphique).

La bonne santé financière actuelle de la ville est donc nuancée par ces facteurs de risques provenant de cette intensité des dépenses d'investissements. La COFIN attend donc avec intérêt de recevoir la planification des investissements dans le cadre du budget 2017 et des travaux sur le plafond d'endettement pour compléter son constat. En effet, bien que cette situation soit due en grande partie aux dépenses importantes d'investissement depuis 2014, le risque grandit si cette intensité se confirme sur toute la législature. La COFIN se poserait alors la question suivante : quel mode de financement, qui devrait devenir durable, pour financer une telle intensité des investissements sur plusieurs années. Une partie de la réponse se trouvera dans les prochains préavis sur le budget 2017, comprenant un plan des investissements que la COFIN souhaite priorisés, et sur le plafond d'endettement pour cette législature.

De plus, la COFIN souhaite souligner les facteurs externes qui auront une influence sur les finances communales, tels que la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) dont l'impact négatif est estimé aujourd'hui à CHF 4 millions par an dès 2019, la réforme de la péréquation vaudoise, les éventuelles conséquences de la conjoncture économique et les taux d'intérêts. Ces facteurs externes sont autant de signaux qui invitent à la prudence ces prochaines années. La COFIN recommande donc de procéder à un établissement des prochains budgets et plans des investissements intégrant ces facteurs de risque.

En ce qui concerne l'année 2017, la Municipalité est encore relativement sereine. Le Service des finances a expliqué à la COFIN que l'année 2016 est encore préservée des difficultés financières. Contrairement à 2016, les premiers impacts des investissements se feront sentir en 2017, notamment les complexes scolaires du Couchant et de Marens, les UAPE du Couchant et du Ricochet. Une progression des acomptes de la péréquation et de la facture sociale est aussi annoncée. Ces hausses des charges seront en partie compensées par les recettes provenant des nouveaux contribuables. La COFIN prend acte de cette analyse et attend le dépôt du budget 2017 pour voir les effets concrets de ces facteurs pour l'année prochaine.

D'un point de vue macroéconomique, la situation décrite dans le préavis 9, comprenant notamment les effets du Brexit et du franc fort, permet de donner une première tendance des perspectives économiques de la Ville de Nyon. Bien que l'impact réel de ces facteurs sur les comptes de la ville soit difficile à estimer, la croissance du PIB du Canton de Vaud pourrait atteindre 2% en 2017, selon l'institut de macroéconomie appliquée (CREA), reprise par le préavis 9. La croissance économique pour le territoire nyonnais devrait suivre au moins la même tendance. Par les étroites relations que notre Exécutif entretient avec le Chef du Département vaudois des Finances, notre administration suit régulièrement l'évolution de la situation économique et fiscale vaudoise et plus particulièrement de La Côte. Les derniers points de situation ne laissent pas entrevoir des perspectives négatives à court terme.

Enfin, le contexte politique n'encourage guère à une augmentation d'impôt. En effet, la Municipalité n'ayant pas encore défini le programme de législature, le plafond d'endettement n'étant pas encore fixé et compte tenu que les exercices précédents se sont bouclés avec des résultats positifs, il aurait été injustifié de proposer une augmentation d'impôt à ce stade.

La Municipalité, tenant compte de cette analyse sur 2017 et du refus de l'augmentation d'impôt lors de la précédente législature, a décidé de proposer le statu quo fiscal.

### **3. Appréciation de la situation financière de la Commune**

Le préavis 9 contient la mise à jour, désormais habituelle, de l'analyse de la situation financière de la Ville de Nyon à fin 2015. Il en ressort une situation similaire à celle de 2014. En résumé, cette analyse illustre la bonne gestion du fonctionnement de l'administration, contrairement aux indicateurs portant sur les investissements. Cela n'est pas une surprise, compte tenu des efforts massifs d'investissement engagés en 2015 (voir le rapport de la COFIN sur les comptes 2015 du 8 juin 2016).

La COFIN commente ci-dessous les indicateurs relatifs aux investissements, à suivre de près, bien que leur tendance reste stable par rapport à 2014 :

- L'autofinancement des investissements, sur les trois dernières années, est toujours insuffisant à 50.94% (53.7% en 2014). Le recours à l'emprunt a été confirmé pour l'année 2015, bien que les investissements fussent moindres et la marge d'autofinancement plus importante que prévus en 2015.
- Les engagements nets par rapport aux dépenses courantes atteignent 12.16% (11.5% en 2014). L'accroissement de la dette de la ville équivaut donc à 12.16% des dépenses courantes en 2015. Pour donner un ordre d'idée, le détail des comptes 2015 du préavis 271 (page 117) indiquait un endettement net en augmentation de CHF 16 millions environ.

- L'effort d'investissement, le rapport moyen des 3 dernières années entre les investissements et les dépenses courantes, est en légère augmentation en 2015, passant de 13.8% en 2014 à 16.88% en 2015. Cet indicateur n'est pas une surprise compte tenu des investissements validés par le Conseil communal entre 2014 et 2015.

Le Service des finances n'a pas encore les éléments pour donner une tendance précise sur les comptes 2016. Néanmoins, le résultat 2016 ne devrait pas être plus déficitaire que celui prévu au budget, situé pour rappel à CHF 6.2 mios de déficit. Le Service des finances est confiant sur les entrées fiscales inscrites au budget 2016. Enfin, les investissements prévus en 2016 devraient se situer dans le même ordre de grandeur que pour l'année 2015, c'est-à-dire proche du plan des investissements.

Concernant la dette, la COFIN apprend qu'elle est située aujourd'hui à CHF 208 mios (état au 15 septembre 2016), alors qu'elle s'élevait à CHF 168 mios au 31 décembre 2015. Selon le Service des finances, la Ville de Nyon bénéficie encore de taux d'intérêts très avantageux pour ses nouveaux emprunts. La tendance à la baisse se confirme. La ville a même pu emprunter récemment à court terme à un taux négatif. Cette augmentation de la dette est la conséquence directe de l'intense effort d'investissement actuel. Dans un contexte d'un coût de la dette historiquement bas, cette logique d'endettement doit néanmoins être surveillée pour éviter des effets indésirables sur les charges d'intérêts en cas de hausse des taux.

La COFIN comprend l'analyse faite du Service des finances, ce qui confirme en partie ses préoccupations pour les années à venir.

#### **4. Conclusion**

La COFIN recommande au Conseil d'accepter le préavis 9 pour l'arrêté d'imposition 2017 mais reste à l'affût des éventuelles mauvaises nouvelles, tout comme la Municipalité et le Service des finances.

L'état de la situation financière de la commune est relativement simple à comprendre. Notre administration gère le budget de fonctionnement de manière tout-à-fait satisfaisante. Les facteurs de risques se trouvent plutôt dans l'intensité des investissements et de leur impact sur les finances communales. Il s'agit de risques à moyen et à long terme, étant donné le recours à la dette à environ 50% des dépenses d'investissement. La dette atteint le montant d'environ CHF 208 mios à mi-septembre. Pour rappel, le plafond d'endettement est encore fixé à CHF 225 mios. A nouveau, il n'y a pas de risque significatif à court terme, la commune profitant d'une situation exceptionnelle, l'emprunt ne coûtant presque rien. A moyen ou à long terme, en revanche, la situation peut devenir moins réjouissante, si les taux augmentent et si la commune se trouve en difficulté de remboursement de cette dette. La COFIN attend donc la fin d'année avec impatience pour y voir un peu plus clair sur les projections financières à long terme de notre commune, dans le cadre de l'analyse du plafond d'endettement.

Si les facteurs de risque se trouvent plutôt sur les projections à long terme, la situation pour 2017 semble être encore à l'abri des difficultés financières. Les nouveaux habitants permettront de couvrir les augmentations de charge prévues pour l'exploitation des complexes scolaires du Couchant et de Marens ainsi que la progression attendue des factures cantonales. Il est aussi important de noter que le point d'impôt suggéré dans le préavis 244/2015 pour le financement du DISREN n'est pas proposé dans ce préavis, le dispositif ne déployant pas totalement ses effets pour 2017. La Municipalité, tenant compte de cette analyse, du programme de législature en cours d'élaboration et du refus de l'augmentation d'impôt lors de la précédente législature, nous propose le statu quo fiscal.

La COFIN, unanime, vous recommande donc d'accepter les conclusions du préavis 9, tels que proposés par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le préavis N° 9 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017, tel que présenté par la Municipalité dans ce document, soit :

1. de reconduire le taux du coefficient de l'impôt communal à 61 % de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition) ;
2. les autres taxes et impôts perçus par la Ville de Nyon restent inchangés.

La Commission :  
Géraldine LIMBORG  
Chloé BESSE  
Chiara MONTECCHIO  
Xavier PAREDES  
Bastien CLERC  
Yvan RYTZ  
Yves FELIX  
Hans Rasmus NILSSON  
Frédéric TSCHUY  
Pierre GIRARD  
Jacky COLOMB  
André Francis CATTIN  
Jacques PITTET  
David VOGEL  
Luciano DE GARRINI (Président et rapporteur)